

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

☎ **03.20.30.52.08**

Communes de DEULEMONT, WARNETON, FRELINGHIEN et COMINES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société CL WARNETON S.A - siège social : Chaussée de Lille 61 - 7784 COMINES-WARNETON Belgique, projette de construire et d'exploiter à la même adresse, un congélateur automatique (dimensions L 138 m x l 81 m x h 32 m pour 65520 palettes) pour la conservation de pommes de terre, à proximité de la frontière française.

Conformément aux dispositions de la convention d'Espoo et selon les modalités fixées par le code de l'environnement, cette demande sera soumise à consultation du public en mairies de DEULEMONT, WARNETON, FRELINGHIEN et COMINES **du 8 juillet 2019 au 5 août 2019 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres ouverts à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Les observations écrites auxquelles la demande susvisée donnerait lieu devront, avant l'expiration du délai de consultation ci-dessus fixé, être consignées aux registres ouverts à cet effet, lesquels resteront à la disposition du public pendant le même temps en mairies de DEULEMONT, WARNETON, FRELINGHIEN et COMINES.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – Direction de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 Lille Cédex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques – installations classées pour la protection de l'environnement pendant une durée de quatre semaines.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de DEULEMONT, WARNETON, FRELINGHIEN et COMINES.

A l'issue de cette phase de consultation, le préfet de département transmettra aux autorités belges un avis sur ce projet.